Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **55 (1963)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55e année | Septembre 1963 | No 9

La division artificielle des salariés suisses

Par *Pierre Aragno*

Un ami danois, secrétaire d'une importante internationale professionnelle, comparait, il y a peu de temps, les effectifs syndicaux, proportionnellement beaucoup plus élevés dans son pays que dans le nôtre. Et d'ajouter avec quelque malice les avantages sociaux qui découlent de cet heureux phénomène. Nous n'étions certes pas fier pour la Suisse. Cependant, nous essayions d'expliquer notre situation par ce fédéralisme favorisant les divisions politico-confessionnelles pour le plus grand profit des employeurs, qui, eux, sont unis. En gros, notre Union syndicale suisse libre comptait à la fin de 1962 451 001 membres, tandis que la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux (catholiques) disposait de 89 855 adhérents. Nous signalions également à notre ami les autres dissidents: 14 876 syndiqués évangéliques (protestants) et 18 468 autonomes (Parti radical).

Certes, même en totalisant ces trois derniers groupements, les effectifs de l'Union syndicale suisse restent tout de même quatre fois plus importants. Si l'on ajoute encore à ceux-ci les 107 025 membres des sociétés d'employés qui collaborent au sein de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs, mais ne sont pas rattachés à l'USS, on peut dire que l'influence de cette dernière dépasse son importance numérique. Cette importance relative n'est pas suffisante toutefois pour assurer une véritable conjonction des forces du travail, pour obtenir une plus équitable répartition du revenu et déclencher un irrésistible mouvement en faveur d'assurances sociales plus substantielles.

Cette mosaïque syndicale suisse incite les non-syndiqués, qui sont le plus grand nombre, à justifier leur abstention par la division. Comment donc résoudre ce problème? Par l'unité syndicale, comme ont su le faire les Anglo-Saxons, les Nordiques et, depuis la guerre, les Allemands et les Autrichiens, catholiques en bonne partie pourtant, sinon en majorité.